

# OBJECTIF ZÉRO DÉCHET AU SOL

À l'attention des  
**COMMERÇANTS**

ÉCUSSON



**ALLO DÉCHETS**

**N° gratuit 0 800 88 11 77** (depuis un poste fixe)

[montpellier3m.fr/dechets](http://montpellier3m.fr/dechets)



**Ensemble,  
éco-responsables.**



montpellier  
Méditerranée  
métropole

# ÉDITORIAL

Une gestion efficace des déchets sur l'espace public est un des éléments essentiels pour un cadre de vie agréable.

Si dans l'Écusson la règle a longtemps été de déposer les déchets au sol, aujourd'hui **l'absence de déchets sur la voirie, tels que des cartons ou des sacs, doit désormais devenir un référentiel commun.**

La réduction des déchets et le tri sont des gestes primordiaux. Dans ce cadre, nous mettons en place progressivement de nouveaux dispositifs dans l'Écusson, que nous vous invitons à utiliser en suivant les consignes stipulées dans ce guide.

La Métropole est responsable d'une collecte efficace pour vous assurer un environnement de qualité. Mais sans vos gestes de tri et sans le respect des modalités de dépôt des déchets, l'action de la collectivité ne peut être suffisante. Ayons conscience qu'à chaque fois qu'un déchet n'est pas correctement trié, c'est la facture de collecte et de traitement des ordures qui augmente pour tous.

Pour une ville plus vertueuse, moins productrice de déchets et plus économe, adoptons les bons gestes !

## Michaël DELAFOSSE

Président de Montpellier Méditerranée Métropole  
Maire de Montpellier

## Boris BELLANGER

Adjoint au Maire de Montpellier  
Délégué au Quartier Centre  
Conseiller de Montpellier Méditerranée Métropole

## François VASQUEZ

Vice-Président de Montpellier Méditerranée Métropole  
Délégué à la Collecte, au Tri,  
à la Valorisation des déchets et  
à la Politique Zéro Déchet

**Montpellier Méditerranée Métropole améliore le cadre de vie dans votre quartier, en initiant l'opération « Objectif Zéro Déchet au sol » dans l'Écusson.** L'absence de déchets sur le sol, quels qu'ils soient, doit devenir un référentiel commun.



Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022, des **bacs jaunes** collectifs vont être ajoutés aux points d'apport habituels. Il vous reviendra d'y déposer les **emballages et papiers** triés (qui ne seront plus collectés à l'aide des sacs jaunes au sol) ainsi que vos cartons pliés.

Merci d'évacuer régulièrement les cartons pour ne pas saturer les contenants :

> si le **bac jaune** est plein, patientez jusqu'à la prochaine relève qui aura lieu au moins deux fois par jour. Les fréquences seront adaptées si besoin.

Par ailleurs, des corbeilles bi-flux viennent remplacer les corbeilles de rue actuelles. Elles sont destinées aux déchets issus de la consommation nomade sur l'espace public, avec une partie jaune dédiée aux **emballages et papiers** pour permettre aux passants de trier et une partie pour les autres déchets.



Pour rappel, vous devez déposer **le verre** aux bornes d'apport volontaire et vos **ordures ménagères (en sacs fermés)** dans les bacs gris.

**Pour vos encombrants, pensez aux dons.**

**À NOTER :** Afin de vous faciliter le tri, des points d'apport volontaire supplémentaires pour les emballages et papiers, ainsi que pour le verre, vont être ajoutés.

## Le saviez-vous ?



Dans le cadre de sa stratégie Zéro Déchet, fixant comme objectif prioritaire la gestion des biodéchets (qui représentent encore 30% des déchets ménagers résiduels), la Métropole de Montpellier étudie la mise en œuvre de solutions pour les trier et les valoriser.



### RAPPEL SUR LA GESTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES

#### Redevance spéciale pour les déchets assimilés aux déchets ménagers

- Tarification au-delà d'une production de 1 100 litres/semaine, dans la limite de 10 000 litres/semaine.

#### Obligation de tri et recyclage

- Des 5 matériaux (papier/carton, plastique, métal, bois, verre) à partir du 1er litre/semaine en collecte privée, et à partir de 1 100 litres/semaine en collecte publique
- Des papiers de bureau sur les implantations professionnelles regroupant + de 20 employés de bureau

#### Obligation de tri et de valorisation

- Des déchets organiques au-delà d'une production de 10 tonnes/an
- Des huiles alimentaires au-delà d'une production de 60 litres/an
- Des huiles usagées auprès de collecteurs agréés

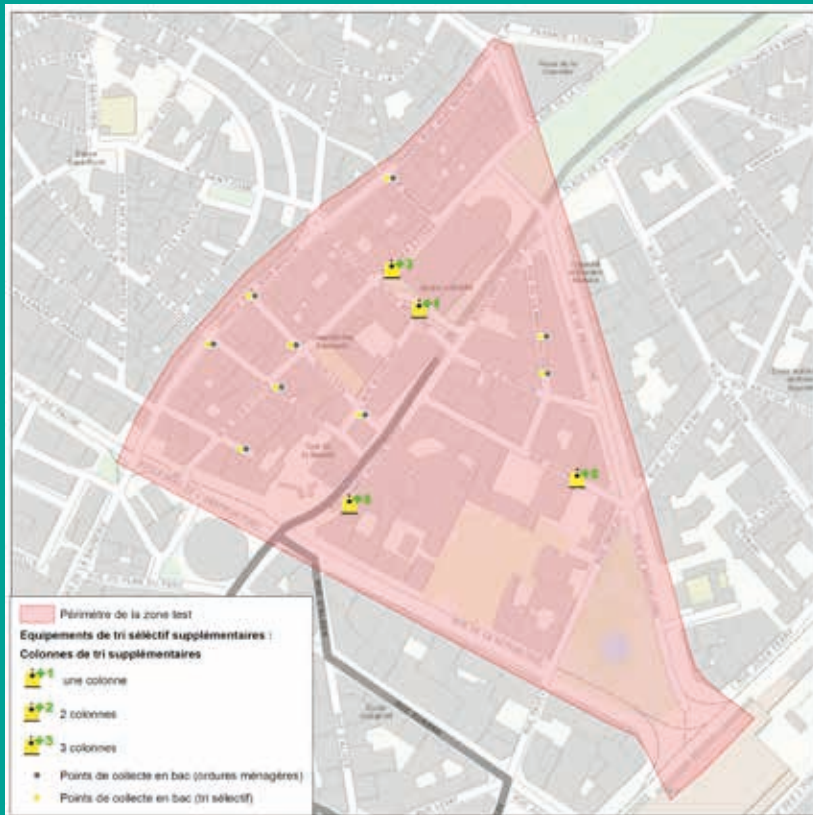
#### Pensez également à la reverse logistique et à limiter vos emballages.

La Métropole de Montpellier et la CCI de l'Hérault sont disponibles pour vous accompagner et trouver avec vous des solutions auprès de vos enseignes nationales ou des transporteurs.

**LE TRI ET LA VALORISATION DES DÉCHETS SONT L'AFFAIRE DE TOUS,  
NOUS VOUS REMERCIONS PAR AVANCE DE VOTRE ENGAGEMENT !**

+ d'infos sur [montpellier3m.fr](http://montpellier3m.fr).

# LES POINTS D'APPORT LES PLUS PROCHES DE CHEZ VOUS



- BAILLARGUES
- BEAULIEU
- CASTELNAU-LE-LEZ
- CASTRIES
- CLAPIERS
- COURNONSEC
- COURNONTERRAL
- FABRÈGUES
- GRABELS
- JACOU
- JUVIGNAC
- LATTES
- LAVÉRUNE
- LE CRÈS
- MONTAUD
- MONTFERRIER-SUR-LEZ
- MONTPELLIER
- MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER
- PÉROLS
- PIGNAN
- PRADES-LE-LEZ
- RESTINCLIÈRES
- SAINT-BRÈS
- SAINT-DRÉZÉRY
- SAINT-GENIÈS-DES-MOURGUES
- SAINT-GEORGES-D'ORQUES
- SAINT-JEAN-DE-VÉDAS
- SAUSSAN
- SUSSARGUES
- VENDARGUES
- VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE

**MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ**  
 50, place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier Cedex 2  
 Tél. 04 67 13 60 00

[montpellier3m.fr/objectifzerodechetausol](http://montpellier3m.fr/objectifzerodechetausol)

